

# Exposé budgétaire

de

l'honorable John N. Turner  
ministre des Finances  
et  
député d'Ottawa-Carleton

à

la Chambre des communes

le lundi 19 février 1973



# **Exposé budgétaire**

de

l'honorable John N. Turner  
ministre des Finances

et

député d'Ottawa-Carleton

à

la Chambre des communes

le lundi 19 février 1973

Monsieur l'Orateur,

Le budget que je présente aujourd'hui a pour objectif premier et primordial de résorber sensiblement le chômage. Le chômage, c'est bien plus qu'un problème économique. C'est un problème social grave, un problème humain angoissant. J'ai le sentiment aigu de l'amertume et de la démoralisation que peut engendrer le chômage chez ceux qui ont la volonté et le besoin de travailler, qui cherchent un emploi et n'en trouvent pas.

Ce qu'on se propose d'atteindre par ce budget, c'est une accélération du rythme de croissance de notre économie et un renforcement de ses structures fondamentales qui entraînent un maximum d'emplois permanents, satisfaisants à offrir à notre population active en croissance rapide.

Ce budget vise à atténuer la poussée inflationniste au Canada et à neutraliser les conséquences qu'a eues jusqu'ici l'inflation. Il le faut pour protéger la position concurrentielle de notre pays à l'échelle internationale, afin d'assurer une progression constante de la productivité et de l'emploi. Il est essentiel aussi d'alléger la pression qu'exercent la hausse des prix sur les budgets familiaux et l'érosion de l'épargne durement réalisée des Canadiens.

Il vise, ce budget, à augmenter le revenu réel des Canadiens et à améliorer leur niveau de vie.

Il se propose d'assurer aux Canadiens aînés une part plus équitable et plus satisfaisante de la prospérité nationale croissante - que leurs efforts, pendant leurs années d'activité, ont contribué à rendre possible - afin qu'ils puissent jouir plus pleinement d'une retraite bien méritée.

Il vise une expansion économique équilibrée où chacune de nos régions sera assurée d'une part équitable de nos richesses de plus en plus abondantes. Un tel partage équitable est impérieux dans l'intérêt de l'unité nationale.

#### Les mesures budgétaires de mai 1972

Ce budget vient renforcer et compléter celui que j'ai présenté à la Chambre en mai de l'année dernière. Dans leur ensemble, les mesures proposées en mai dernier et celles que je vais proposer ce soir sont nettement expansionnistes, tout en agissant comme frein contre les forces de l'inflation. Elles vont stimuler le rythme d'accroissement de la production et de l'emploi, tout en facilitant au monde des affaires un ralentissement de l'augmentation des prix. Elles doteront les Canadiens de revenus plus élevés, d'un pouvoir d'achat accru, sans pour autant augmenter les coûts.

Les députés s'en souviendront peut-être, le budget de mai dernier était conçu pour répondre à deux objectifs fondamentaux, outre celui d'apporter un stimulant immédiat à l'économie.

Il avait été conçu pour réaliser une justice sociale plus grande en allégeant la charge financière qui accable les pensionnés, les aveugles et les infirmes, les anciens combattants et leurs familles, les étudiants et leurs parents, et ceux qui doivent acquitter des frais médicaux élevés.

Il avait aussi pour objet de renforcer la structure de notre économie à moyen et à long terme, en affermissant au pays et à l'étranger, la position concurrentielle de nos industries de fabrication et de transformation, d'importance vitale.

Au cours de la dernière session, le Parlement a approuvé les propositions visant à augmenter le supplément de revenu garanti à l'intention des pensionnés et à indexer ce supplément, les prestations de sécurité de la vieillesse, ainsi que les pensions et les allocations aux anciens combattants, de manière à compenser entièrement les augmentations du coût de la vie.

Il est indispensable que le Parlement approuve au plus tôt les autres propositions énoncées dans le budget du mois de mai concernant l'impôt sur le revenu, la taxe de vente et le tarif douanier, dont la plupart sont applicables à 1972.

Les mesures visant à alléger la charge fiscale des industries de fabrication et de transformation représentent un premier et très grand pas vers l'élaboration d'un ensemble cohérent de nouvelles politiques industrielles. Celles-ci sont indispensables pour consolider les bases de notre économie et pour accroître sa capacité de créer des emplois pour les travailleurs de notre pays, tant les hommes que les femmes, qui constituent la population active dont la croissance est la plus rapide du monde industrialisé.

Le secteur de la fabrication et de la transformation constitue la plus importante source d'emploi de notre pays. Il offre directement des emplois à environ deux millions de Canadiens - soit près du quart de l'ensemble de la population active. Il en assure indirectement à autant de personnes dans le secteur tertiaire, dont l'expansion nécessite des industries primaires et secondaires viables.

Le secteur de la fabrication, toutefois, est fort vulnérable aux nouvelles forces de la concurrence qui se font sentir dans le monde entier.

La diminution de la charge fiscale de ces industries leur permettra de surmonter le handicap que la revalorisation du dollar canadien depuis mai 1970 a constitué pour elles sur le plan de la concurrence.

Ces allègements rétabliront leur situation concurrentielle qui avait été gravement compromise à la suite des importants dégrèvements d'impôt à l'exportation accordés l'année dernière aux sociétés américaines. Le danger réel de ces programmes de dégrèvements n'est pas le résultat immédiat qu'ils peuvent avoir sur nos exportations ou nos importations. Cela aussi peut être grave, et peut être long à se manifester. Le danger réel réside dans les conséquences éventuelles que ces remises fiscales peuvent avoir sur les nouveaux investissements au Canada. Ce danger est plus difficile à évaluer. Souvent, on ne peut déceler aucune baisse des affaires. S'il n'est pas aussi rentable d'investir au Canada qu'aux Etats-Unis ou dans d'autres pays qui offrent des stimulants spéciaux, on ne construit pas de nouvelles usines, les industries ne se développent pas et l'on ne crée pas d'emplois.

L'allègement de la charge fiscale des industries de fabrication leur permettra également de mieux soutenir la concurrence sans cesse plus vive des nouveaux géants industriels qui émergent sur la scène mondiale, en particulier le Japon et la Communauté économique européenne élargie.

La crise monétaire internationale qui s'est produite tout dernièrement souligne l'importance de ce que je viens de dire quant à notre position dans le monde. Personne ne peut prévoir l'aboutissement de l'évolution que connaît actuellement le système mondial qui régit les échanges commerciaux et financiers, ni leur incidence éventuelle sur la position commerciale du Canada. Toutefois, il doit être évident pour chacun d'entre nous que nous serons mieux à même de relever tous les défis si nos industries sont fortes, robustes et concurrentielles.

Ce qui est en jeu, ce n'est pas le bien-être des sociétés et de leurs actionnaires, mais bien celui de tous les Canadiens. Ce qui est en jeu, c'est des centaines de milliers d'emplois qui dépendent aujourd'hui de la survie de nos industries de fabrication et de la conservation des emplois qu'elles procurent. C'est aussi les centaines de milliers de bons emplois permanents qui seront demain nécessaires dans tout le Canada pour nos nouveaux travailleurs dans le secteur de la fabrication et dans les industries de soutien. Il est essentiel que nous comprenions tout ce qui est en jeu. Voilà pourquoi, le gouvernement et moi-même tenons à l'adoption de ces mesures.

On prétend parfois que, loin de créer de nouveaux emplois, ces mesures serviront seulement à réduire le nombre d'emplois disponibles en favorisant la substitution des machines à la main-d'oeuvre. Cette préoccupation se manifeste de temps à autre depuis le début de la révolution industrielle. Toutefois, l'expérience de nombreuses décennies a révélé que le progrès de la technologie est accompagné d'une expansion soutenue de la productivité et de la production, du revenu réel que les travailleurs sont en mesure de gagner et du nombre d'emplois productifs disponibles. Ce n'est pas une simple coïncidence que, depuis un certain temps, les industries canadiennes de fabrication à très forte proportion de main-d'oeuvre n'offrent généralement que peu ou pas de nouveaux emplois, qu'elles versent ordinairement les plus bas salaires et qu'elles éprouvent le plus de difficultés à soutenir la concurrence étrangère.

On a également prétendu que ces mesures ne devraient pas être adoptées, parce que les compagnies sous contrôle étranger en tireraient particulièrement profit. Permettez-moi de rappeler aux députés une dure réalité: ces sociétés, qui constituent actuellement la principale source d'emploi au Canada, - elles fournissent directement ou indirectement des emplois à plus d'un million de Canadiens - doivent surmonter les mêmes obstacles que les sociétés sous contrôle canadien. Nous devons chercher à intensifier notre contrôle sur notre économie en choisissant une méthode et un rythme qui ne compromettent pas les emplois. Je suis persuadé que ces travailleurs ne seraient guère satisfaits si le Parlement ne prenait pas des mesures pour écarter la menace qui pèse sur leur emploi à cause d'un nationalisme outrancier et mal orienté.

Dans son dernier exposé annuel, le Conseil économique du Canada lançait l'avertissement que toute négligence à maintenir le taux d'expansion de la productivité dans le secteur de la fabrication entraînerait une hausse des coûts, une baisse des ventes et une diminution des emplois pour les travailleurs canadiens. Le Conseil soulignait que de nouvelles politiques étaient indispensables pour faire face à cette menace. Le Conseil terminait son exposé en disant que les mesures fiscales annoncées le 8 mai 1972 au sujet du secteur de la fabrication pouvaient être considérées comme une initiative importante dans cette voie.

Les députés se souviendront qu'en mai dernier, j'avais exprimé l'espoir que les hommes d'affaires canadiens utiliseraient la capacité accrue de financement pour améliorer et étendre leurs entreprises et pour livrer une vigoureuse concurrence des prix au pays et à l'étranger. Je voulais, disais-je alors, que les entreprises se démènent, qu'elles grandissent, qu'elles se fassent concurrence et qu'elles créent des emplois pour les Canadiens. La récente relance de la production, des placements et de l'emploi dans le domaine de la fabrication me porte à croire qu'elles ont déjà effectivement accru leur rendement.

Je voudrais annoncer à la Chambre ce soir que le gouvernement a décidé de modifier l'amortissement accéléré et d'établir un nouveau dispositif pour contrôler les effets des stimulants accordés aux industries de fabrication et de transformation. Nous proposons que la disposition concernant l'amortissement en deux ans soit mise en vigueur pour une période initiale se terminant le 31 décembre 1974. En outre, le gouvernement établira un système de comptes rendus et d'examen afin d'évaluer l'effet sur les prix et les emplois de ces mesures touchant les sociétés.

Nous avons l'intention de présenter un rapport à la Chambre avant la fin de 1974. Ce rapport sera fondé sur des renseignements détaillés fournis par un grand nombre de compagnies privées et sur une étude approfondie de 200 des plus grandes sociétés. Je crois qu'une évaluation de ce genre montrera dans quelle mesure ces initiatives permettront la création de nouveaux emplois et la stabilisation des prix. Cela permettra aussi au gouvernement de mieux examiner la disposition relative aux déductions pour amortissement afin de décider s'il y a lieu de l'étendre et de quelle façon.

Pour mieux évaluer non seulement le nouvel amortissement accéléré mais aussi tous les aspects des déductions pour amortissement qu'on accorde actuellement, je compte entreprendre un examen approfondi de toute la question. Nous nous proposons de terminer cette étude vers la fin de 1974 afin que le Parlement puisse mettre à jour notre conception même des déductions pour amortissement. Je tiens absolument à ce que le régime d'amortissement dont bénéficient les entreprises soit juste et raisonnable et non qu'il leur serve à se soustraire à l'impôt de façon détournée.

#### La situation économique et financière

Je voudrais, maintenant, passer brièvement en revue la situation économique et financière.

Les députés se rappelleront qu'en avril dernier nous avons publié un Compte rendu de la situation économique et nous voulons le faire de nouveau cette année. Du fait que la présentation du budget a lieu très tôt cette année, il est en ce moment impossible de publier, comme d'habitude, le Livre blanc sur les comptes gouvernementaux. Ce document sera mis à la disposition de la Chambre aussitôt que possible au début de la prochaine année financière.

Les pays industrialisés ont connu, en 1972, une forte expansion économique. Une fois la confiance revenue après la crise économique internationale d'août 1971, la croissance s'est accélérée partout: en Europe, au Japon et en Amérique du Nord. Dans les pays industrialisés, le taux de production a presque doublé par rapport à l'année précédente. Je voudrais, maintenant, rendre brièvement compte de la situation au Canada au cours de la même période.

En 1972, le produit national brut du Canada a augmenté de  $10\frac{1}{2}$  à 11 p. 100. Le revenu personnel par habitant a accusé une hausse de près de  $10\frac{1}{2}$  p. 100, tandis que le niveau de vie des Canadiens s'est élevé de près de  $5\frac{1}{2}$  p. 100 comme l'indiquent les dépenses à la consommation par habitant, compte tenu de la hausse des prix. Le nombre des mises en chantier a été de 7 p. 100 supérieur à celui de l'année record précédente. Au total, 250,000 emplois ont été créés, comparativement à 200,000 en 1971, soit une augmentation de 25 p. 100. Le revenu agricole a considérablement augmenté et les investissements commerciaux ont retrouvé un taux plus normal de rentabilité.

Même si le compte courant de notre balance des paiements a accusé un déficit, les fluctuations de l'économie internationale nous ont relativement peu touchés. D'événements récents il ressort que les marchés des changes étrangers sont sujets à des crises, mais l'expérience du cours flottant de notre devise a été favorable. Le dollar canadien, après avoir dépassé le cours du dollar américain vers le milieu de l'année, s'est maintenu à peu près au même cours ces derniers mois. On l'a constaté même la semaine dernière. On s'est borné à utiliser le Compte du fonds des changes pour maintenir l'ordre sur le marché des changes sans compliquer la gestion de la position financière du gouvernement.

Au cours du premier semestre, la concurrence entre les banques a entraîné la hausse des taux d'intérêt et donné lieu à un rythme excessif d'expansion monétaire, mais l'accord conclu entre les banques avec mon approbation, en juin, visant à réduire les taux d'intérêt sur les dépôts importants a éliminé ce déséquilibre et les marchés financiers ont été passablement stables depuis. Une politique monétaire généralement expansionniste a favorisé la croissance économique et encouragé les Canadiens à emprunter sur le marché intérieur plutôt qu'à l'étranger.

Le tableau définitif de la position financière du gouvernement pour l'année financière en cours ne se dégagera nettement que bien après le 31 mars. Les prévisions de cette année devraient être acceptées avec un peu moins de certitude que d'ordinaire. Etant donné surtout que c'est la première année d'application de la réforme fiscale, l'échelonnement et l'importance des remboursements et des paiements d'impôt définitifs peuvent s'écarter sensiblement des tendances traditionnelles. Les renseignements dont nous disposons aujourd'hui nous permettent de prévoir, au chapitre des comptes budgétaires et des besoins de trésorerie non budgétaires, un solde d'environ 2 milliards de dollars, ce qui donne au total (à l'exception des devises étrangères) des besoins de trésorerie d'environ 2 milliards de dollars. Ce total est identique à celui que nous avons prévu dans le budget du 8 mai. Par rapport à ce dernier budget, les besoins de trésorerie non budgétaires sont plus élevés surtout parce

que les prestations d'assurance-chômage payées ont dépassé les prévisions; la position budgétaire est plus forte parce que les recettes sont à la hausse. La position fiscale du gouvernement s'exprime mieux par l'ensemble de ses besoins de trésorerie budgétaires et non budgétaires. Depuis plusieurs années, nous établissons notre politique fiscale en fonction de l'ensemble des besoins de trésorerie, méthode que suivent la plupart des Etats modernes pour l'exposé de leur situation financière globale.

Au cours du troisième trimestre de 1972, des événements que personne ne pouvait prévoir ou contrôler ont interrompu l'expansion économique du Canada. Le temps a été des plus mauvais l'été dernier dans la majeure partie du Québec et de l'Ontario, ce qui a nui à la production agricole et à tous les nombreux services et industries qui dépendent de l'agriculture. De plus, une série de grèves a fermé des secteurs importants de l'industrie minière, immobilisé l'industrie forestière de la Colombie-Britannique, fermé des ports canadiens et autres et perturbé le transport du blé, du bois de construction, du minerai de fer et d'autres produits d'exportation.

Depuis septembre, nous avons constaté une forte reprise de l'activité économique. Je ne doute pas que le bilan du quatrième trimestre se révélera vraiment extraordinaire. Depuis le début de 1973, tous les indices, y compris les recettes de l'Etat, sont nettement à la hausse.

Cette année, nous prévoyons que l'expansion découlera principalement des investissements de capital actif, de l'augmentation des stocks et des exportations. Les dépenses des consommateurs et la construction domiciliaire, dont la contribution aux premiers stades de l'expansion a été si forte, demeureront à des niveaux élevés, mais elles pourraient augmenter moins rapidement. Il est évident que les immobilisations des entreprises augmentent, suite à la croissance de l'économie et en prévision de la mise en oeuvre des mesures contenues dans le budget de mai. Lorsque ces mesures auront force de loi, la croissance de ces immobilisations s'accélèrera encore davantage. Jusqu'ici, malgré cette expansion, les stocks n'ont connu qu'un faible accroissement. Je prévois que les entreprises augmenteront leurs stocks en 1973 afin de maintenir leurs ventes et leurs expéditions à des niveaux plus élevés. Tous les éléments sont donc réunis pour que notre économie soit vraiment florissante en 1973.

#### Le chômage et l'inflation

Nous devons faire face à deux problèmes majeurs: d'abord, le chômage, puis la poussée des prix et des coûts. Ce sont les problèmes clés que visent les mesures du présent budget.

L'aspect le moins satisfaisant du rendement de notre économie a été le niveau du chômage qui est demeuré élevé, même après deux années complètes d'expansion économique. Nous aurions certes pu faire mieux, n'eussent été le mauvais temps et les grèves de l'an dernier, qui ont ralenti l'emploi, la production et les exportations. Cependant, d'autres facteurs ont également joué. La population active croît rapidement à cause de la structure par âge de notre population et aussi parce qu'une proportion croissante de jeunes des deux sexes se sont joints à la population active.

Bien que le taux élevé du chômage se soit maintenu, il n'empêche que les employeurs disent avoir peine à remplir un nombre toujours croissant de postes vacants. Sans doute, les prestations plus généreuses accordées aux chômeurs et l'aide que reçoivent bon nombre d'entre eux de leur conjoint ou de leurs parents leur permettent de consacrer plus de temps à chercher les emplois qui leur conviennent le mieux. Il nous faut plus de renseignements pour évaluer le chômage, et j'espère que l'étude entreprise par le Conseil économique du Canada fera la lumière sur cette situation.

Il faut malheureusement reconnaître que le chômage est trop élevé. J'attache la plus haute importance à la création d'emplois. Mon budget de mai visait ce but. Un vaste programme d'emplois d'hiver a été annoncé en septembre et l'une des toutes premières mesures du gouvernement actuel, après les dernières élections, tendait aussi vers le même objectif. Je veux parler du Programme d'expansion des emplois d'hiver qui, depuis quelque temps déjà, a fourni de l'emploi. Ce programme visait à éponger le chômage saisonnier, surtout dans les régions à faible croissance économique. D'autres mesures s'imposent pour s'attaquer à l'ensemble du problème. Il nous faut stimuler davantage la croissance économique et augmenter la production réelle des biens et des services au Canada, de façon à sensiblement dépasser la moyenne enregistrée au fil des ans, pour que la création d'emplois puisse aller de pair avec l'accroissement rapide de notre population active et diminuer le chômage.

Le deuxième grand problème est celui de la hausse des prix et des coûts. Nous ne sommes certainement pas les seuls à affronter cette difficulté. L'inflation a atteint aujourd'hui des proportions épidémiques dans bien des pays. Pour nous, la situation a été moins favorable en 1972 qu'en 1971. La hausse des prix à la consommation a porté spécialement sur les denrées alimentaires, dont le prix a monté en flèche l'an dernier. C'était attribuable en partie à des conditions locales, mais dans une large mesure, à l'état des marchés mondiaux qui a fait monter les prix des grains, de la viande, du sucre et d'autres aliments de base. Un comité de la Chambre enquête

actuellement à ce sujet. Le prix des produits non alimentaires n'a pas accusé une aussi forte augmentation au niveau du détaillant, mais on a enregistré une forte poussée du prix d'un certain nombre de denrées primaires sur les marchés mondiaux.

Tous les Canadiens se préoccupent de la hausse du coût de la vie et de la perte conséquente du pouvoir d'achat de l'argent. Si l'on ne fait rien, il est à redouter que l'inflation augmente, ce qui pourrait désorganiser les marchés financiers, faire monter les taux d'intérêt, bouleverser le marché des changes et freiner l'économie - bref, faire échec aux efforts que nous déployons pour accroître l'emploi.

On a beaucoup dit que la meilleure manière de régler ce problème était d'instituer des contrôles directs sur les prix, les salaires et autres revenus. Comme les députés le savent, monsieur l'Orateur, le gouvernement a étudié à fond la question des contrôles et a élaboré un plan d'urgence à appliquer au besoin. Mais le gouvernement ne croit pas que les circonstances actuelles - si pénibles soient-elles pour bien des familles canadiennes - justifient l'imposition de contrôles qui exigeraient une approbation beaucoup plus marquée de la part du public et des preuves plus tangibles d'un état d'urgence. Notre solution consiste à accroître l'offre de biens et de services ainsi que les revenus personnels disponibles, à alléger le fardeau de ceux qui sont touchés, à restreindre les exigences du gouvernement qui pèsent sur l'économie et, surtout à espérer que les Canadiens, dans leur propre intérêt, que ce soit les hommes d'affaires, les travailleurs et les travailleuses, les professionnels et les cultivateurs, fassent preuve de modération lorsqu'ils réclament une hausse de revenu. Si leur intérêt personnel ne se laisse pas guider par le bon sens, ils provoqueront une escalade des coûts et des prix à leur détriment.

Nous sommes aux prises avec le double problème du chômage et de l'inflation. Une production accrue aidera à les résoudre tous deux. Le gouvernement estime donc, que par sa propre politique financière, il doit continuer d'encourager l'expansion de l'emploi et de l'offre des biens et services. Il importe de le faire en recourant aux moyens qui offriront le plus de résistance aux forces de l'inflation.

En cherchant à stimuler l'économie, tout en résistant à l'inflation, j'ai tenu compte des mesures prévues dans mon dernier budget. Leurs effets ne sont pas encore pleinement visibles parce ces mesures sont encore trop récentes, mais elles continueront de se faire clairement sentir durant des années à venir. Les mesures que je vais recommander ce soir constituent une attaque sur plusieurs fronts. Cependant, j'insisterai sur la réduction des

impôts plutôt que sur l'augmentation des dépenses. Pareille attitude reflète l'intention bien arrêtée du gouvernement de restreindre ses propres dépenses afin de ne pas aggraver l'inflation, et de faire tout ce qui est possible pour encourager le monde des affaires, la main-d'oeuvre et les professions à user de modération sur le plan des prix et des revenus, dans l'intérêt national comme dans leur propre intérêt.

### Mesures budgétaires

#### La sécurité de la vieillesse

Je passe maintenant aux mesures budgétaires proprement dites. Qu'il me soit permis de commencer par une mesure conçue pour aider les personnes âgées. Elle fait suite aux mesures importantes prises l'an dernier pour augmenter le supplément de revenu garanti aux retraités et pour majorer la pension de base et l'allocation supplémentaire indexée sur la hausse annuelle du coût de la vie.

Nous comprenons fort bien la situation des personnes âgées au Canada et, au fil des années, les gouvernements successifs se sont efforcés d'améliorer leur situation aussi rapidement que nos ressources nous le permettaient. Nous pouvons être fiers de ce que nous avons réussi à faire pour nos citoyens âgés qui en ont le plus besoin, en leur assurant le supplément de revenu garanti. Cette formule inédite d'allocations a été adoptée en 1966 par le gouvernement de feu le très honorable Lester Pearson. Elle assurait à nos vieillards le revenu garanti le plus élevé au monde.

Nous reconnaissons, d'autre part, que bien des personnes seules et bien des couples, de 65 ans ou plus, ont fait le nécessaire, en travaillant fort et en économisant soigneusement, pour subvenir à leurs besoins lors de leur retraite grâce aux économies réalisées durant leur vie. De ce fait, ils n'ont pas droit, même en partie, au supplément de revenu garanti. Pour la plupart, ces citoyens âgés ont un revenu très modeste, surtout compte tenu du revenu croissant des autres Canadiens. En dépit de leur dur labeur et de leurs sages économies en prévision de leur retraite, l'inflation a grignoté la valeur réelle de leur revenu, de leurs économies. Ceux qui vivent d'un revenu fixe n'ont pu participer aux avantages qui découlent de l'accroissement rapide de la productivité au Canada.

Le gouvernement a donc décidé qu'on devrait consacrer une portion supplémentaire de l'ensemble de la production nettement grandissante du pays à une hausse du taux de base de la pension de sécurité de la vieillesse.

A compter du 1<sup>er</sup> avril 1973, cette pension passera à \$100 par mois. Cela représente une hausse de plus de 15 p. 100 de la pension qui, autrement, serait entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> avril également. On prévoit que cette nouvelle majoration coûtera 290 millions de dollars pour une année entière. Cette pension de base vaudra jusqu'au 1<sup>er</sup> avril 1974. A cette date, elle sera augmentée proportionnellement à la hausse du coût de la vie, cette indexation étant prévue dans mon budget de mai dernier et maintenant prescrite par la loi sur la sécurité de la vieillesse.

Les personnes qui ont droit au supplément de revenu garanti pourront ajouter cette prestation à la pension de vieillesse de base augmentée. Le supplément de revenu garanti, indexé sur le coût de la vie, portera la prestation mensuelle combinée (pension de sécurité de la vieillesse et supplément de revenu garanti) à \$170 pour les personnes seules. Pour les couples, le revenu garanti atteindra presque \$325 par mois. Depuis deux ans, le revenu garanti versé à tous les Canadiens âgés de 65 ans et plus aura donc augmenté de 26 p. 100. Le Canada conservera ainsi son avance sur tous les autres pays du monde pour ce qui est de l'attention et de l'aide qu'il accorde aux personnes âgées.

En outre et parallèlement, les allocations aux anciens combattants et les allocations de guerre pour les civils seront l'objet d'une augmentation du même ordre qui les portera à \$151 par mois pour les personnes seules et à \$257 pour les couples. Dans le cas des allocataires âgés de plus de 65 ans, le revenu garanti atteindra \$206 et \$357 par mois pour les personnes seules et les couples respectivement. Cette augmentation, qui maintient la relation entre les allocations aux anciens combattants et les pensions de vieillesse, devrait coûter environ 9 millions de dollars en 1973-1974.

Mes collègues, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social et le ministre des Affaires des anciens combattants, vont présenter des projets de loi consacrant ces augmentations de pensions et d'allocations, afin qu'elles soient versées le plus tôt possible. En ce qui a trait aux pensions d'invalidité des anciens combattants, un rapport proposant des augmentations des pensions de base doit être renvoyé incessamment au comité permanent des affaires des anciens combattants, dont le gouvernement attendra les recommandations avant d'agir.

#### Impôts sur les denrées

Je voudrais parler maintenant de plusieurs mesures relatives aux droits de douane, aux taxes de vente et d'accise qui sont destinées à stimuler l'économie et à combattre de façon directe la montée en flèche du coût de la vie.

Premièrement, propositions concernant le tarif douanier.

Le gouvernement recommande maintenant au Parlement des réductions temporaires des droits de douane sur une vaste gamme d'articles de consommation. Je dépose ce soir un avis de motion des voies et moyens qui expose le détail de ce projet.

En choisissant les produits visés par ces réductions tarifaires et en décidant de leur ampleur, on a tâché par tous les moyens d'éviter toute répercussion défavorable sur la production et l'emploi dans nos usines et nos fermes canadiennes. Nous avons voulu, par ailleurs, faire en sorte que ces réductions aient une portée et une ampleur suffisantes pour freiner sensiblement la hausse des prix à la consommation.

Nous nous sommes attachés surtout aux denrées alimentaires et aux autres biens de consommation frappés plus lourdement que la moyenne, et surtout à ceux qui sont imposés à plus de 15 p. 100, ce qui est maintenant, de façon assez générale, le taux de protection de base de notre tarif des douanes. La mesure touche aussi un certain nombre de produits rares, tels les viandes et les fruits et légumes hors saison, auxquels on n'a pas actuellement de bonnes raisons d'appliquer un tarif de protection. Parmi les produits de consommation non alimentaires visés par la mesure, mentionnons les médicaments et produits pharmaceutiques, les ustensiles de cuisine, la vaisselle, les meubles, les appareils électriques, les maisons mobiles, le matériel photographique, les articles de sport et les jouets.

Nous proposons également une réduction substantielle de certains taux du régime tarifaire de la nation la plus favorisée applicables à des marchandises non fabriquées au Canada. On avait maintenu ces taux afin de protéger le marché des fournisseurs du Commonwealth dont les produits sont admis en franchise ou à des taux préférentiels relativement bas. Dans le cas des bananes et des jus d'agrumes, entre autres, la préférence ne sert plus les fins prévues.

Les taux réduits qu'on propose pour le sucre brut et le sucre raffiné ainsi que pour d'autres produits connexes coïncide en général avec les recommandations de la Commission du tarif et ils ont été établis de façon à respecter nos engagements envers l'Australie et les Antilles du Commonwealth.

Dans la mesure du possible, nous ne réduisons pas les tarifs lorsqu'une telle mesure peut avoir des répercussions défavorables sur l'embauche au pays, ou peu d'effets sur les prix, ou encore lorsque cette baisse tarifaire irait à l'encontre des politiques du gouvernement. Ainsi, il n'est pas proposé d'abaisser les tarifs visant les chaussures, les vêtements et les produits textiles, non plus que les produits laitiers et les oeufs, ni les fruits et les légumes au cours de la saison où les produits canadiens sont mis en marché.

La valeur globale des importations qui seront touchées par ces baisses tarifaires représente une somme d'environ 1.3 milliard de dollars. On doit mesurer les répercussions économiques, en tenant compte non seulement de la réduction des droits d'importation, mais aussi des effets que de telles réductions produisent sur le freinage des prix exigés par les producteurs et les distributeurs canadiens.

Les députés voudront bien le noter, je propose que la période d'application de ces réductions tarifaires soit d'un an au départ. Nous réexaminerons à fond cette mesure avant qu'elle n'expire. Nous demandons, en outre, l'assentiment du Parlement pour biffer certains articles de cette liste spéciale en tout temps de l'année si la conjoncture l'exige.

Plusieurs autres réductions tarifaires ne figurent pas dans cette proposition générale. On en trouvera le détail dans la motion des voies et moyens.

Je voudrais maintenant mentionner plusieurs mesures touchant les taxes d'accise et de vente.

Je propose, en premier lieu, de supprimer la taxe de vente frappant les confiseries, les tablettes de chocolat, les boissons gazeuses, les boissons aux fruits et les autres produits para-alimentaires de semblable nature. Cette mesure a pour but d'exempter de la taxe de vente tous les aliments et boissons, sauf les boissons alcooliques.

En deuxième lieu, je propose que soit supprimée la taxe de vente sur toutes les sortes de vêtements pour enfants, y compris les chaussures de tous genres. Cette réduction de taxe sera bien accueillie des jeunes familles composées d'enfants dont il faut constamment renouveler vêtements et chaussures usés ou trop petits.

J'ai choisi de supprimer la taxe de vente sur ces articles en particulier, nommément les produits para-alimentaires et les vêtements d'enfants, parce que, à vrai dire, presque toutes les familles canadiennes doivent faire usage de ces produits. Effectivement, la nourriture et le vêtement constituent une partie proportionnellement plus élevée du budget des familles à faible revenu, de sorte que la taxe frappant ces produits pèse le plus lourdement sur ceux qui ont le moins les moyens de la payer. Cette mesure devrait contribuer à contenir les prix de ces nécessités de base.

Je propose, en outre, que soit supprimée la taxe spéciale d'accise de 10 p. 100 sur les articles de toilette et les produits de beauté. Je propose également que soit supprimée la taxe d'accise

sur les horloges et les montres, mais la taxe s'applique à la partie du prix du fabricant qui dépasse \$50. Il me semble que ce sont là des articles de grande consommation qui ne doivent plus être considérés comme objets de luxe.

On diminue ces taxes pour en faire profiter les consommateurs canadiens. J'exhorte les producteurs et les distributeurs canadiens à rendre leurs prix plus avantageux pour leurs clients et à les proportionner à la valeur des produits. Le Parlement s'attend à des résultats, le consommateur canadien également. Ces mesures entrent en vigueur immédiatement et vont réduire au total les recettes fédérales d'environ 190 millions de dollars au cours de la prochaine année financière.

#### L'impôt sur le revenu

Je passe maintenant, monsieur l'Orateur, à la question de l'impôt sur le revenu.

#### La réforme fiscale

Je commence par la réforme fiscale. Dans mon exposé budgétaire de mai dernier, j'ai dit à la Chambre qu'un de mes premiers objectifs serait d'arrondir les angles de la réforme fiscale. J'ai présenté en mai dernier un certain nombre de modifications importantes à la loi de l'impôt sur le revenu, dans le cadre de la réforme fiscale dont la Chambre sera saisie incessamment. Je veux proposer ce soir d'autres améliorations.

Le premier point que j'aborde intéresse plus particulièrement les petites sociétés. Comme le mentionne le discours du trône, le gouvernement se préoccupe vivement des problèmes qui se posent aux petites entreprises de nos jours. Le gouvernement entend donc annoncer au cours de la session des mesures bien précises destinées à leur venir en aide. Il y a un aspect de la loi de l'impôt sur le revenu qui intéresse au premier chef les hommes d'affaires concernés, et c'est la déduction accordée aux petites entreprises. Il s'agit de la mesure qui prévoit un taux réduit d'imposition sur le revenu des entreprises en activité.

Des dispositions de la Partie V de la loi de l'impôt sur le revenu annulent l'effet de la déduction accordée aux petites entreprises dans la mesure où les entreprises visées utilisent l'excédent d'exploitation pour faire des placements à long terme non reliés à leur activité. La politique qui a donné lieu à l'examen de l'admissibilité des placements est bonne, mais j'estime qu'elle est trop complexe. Les petites sociétés auxquelles s'applique le taux réduit d'imposition utiliseront, je pense, l'économie ainsi réalisée pour prendre de l'expansion,

améliorer leur technique et créer des emplois pour les Canadiens. L'examen de l'admissibilité des placements est donc inutile. Je propose qu'il soit aboli à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1972.

Monsieur l'Orateur, je passe à un autre sujet très important, la protection des fermes familiales. Selon les règlements actuels, lorsqu'un agriculteur meurt et transmet sa ferme à ses enfants, on considère qu'il vend son exploitation à sa juste valeur marchande. Un impôt sur les gains en capital peut devenir exigible. Pour nombre d'agriculteurs, le problème est de taille. D'abord, la valeur marchande de la terre d'un agriculteur est souvent soumise à des fluctuations qui n'ont rien à voir avec sa valeur réelle en tant que ferme. Deuxièmement, la plupart des petits agriculteurs ont très peu de liquidités et ont déjà épuisé leur crédit. L'obligation de payer l'impôt sans qu'il y ait eu vente peut forcer la famille du disparu à vendre la ferme.

Afin de remédier à ce problème, je propose qu'à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1972, lorsqu'à sa mort un cultivateur laisse sa ferme à ses enfants, il n'y ait pas de vente supposée de ses terres. De ce fait, l'impôt sur les gains en capital n'entrera en jeu que si la ferme est vendue, que si les terres ne sont pas cultivées au moment du décès ou que si elle n'est pas transmise à la famille.

Dans mon dernier exposé budgétaire, j'ai dit que j'étudiais différentes questions relatives à l'imposition des retraites. Je propose ce soir différentes améliorations que les contribuables approuveront certainement. En outre, j'ajouterais que je poursuis l'examen de plusieurs autres problèmes relatifs aux retraites et autres régimes de pensions de retraite en vue d'y proposer dès que possible d'autres améliorations.

Ce soir, dans mon exposé, je n'ai fait brièvement mention que de deux mesures d'importance découlant de la réforme fiscale. Je prévois de nombreuses autres améliorations importantes se rapportant à des questions telles que les régimes enregistrés d'épargne-retraite, les régimes de participation différée aux bénéficiaires, la vente des contingents pour le lait et d'autres permis gouvernementaux et un certain nombre d'autres modifications affectant les particuliers, les petites entreprises et les cultivateurs.

La motion des voies et moyens que je dépose décrit l'ensemble des modifications proposées et j'exhorte les députés à examiner soigneusement ce document. Chacune de ces modifications constitue une amélioration de notre système fiscal actuel.

Impôt sur le revenu des particuliers

J'aimerais maintenant proposer des réductions importantes à l'impôt sur le revenu des particuliers. Je le fais pour trois raisons:

Premièrement, pour stimuler l'économie en laissant une part accrue de leur revenu aux mains de ceux qui l'ont gagné afin de leur permettre d'accroître leurs achats et, de cette façon, de créer des emplois.

Deuxièmement, pour dissuader les demandes d'augmentation de salaire, ce qui, s'ajoutant à la modération que je demande aux entreprises et à mes collègues du gouvernement d'exercer, est nécessaire pour faire face à la menace d'inflation. Ces réductions apportées à l'impôt sur le revenu contribueront à la croissance économique sans provoquer une augmentation excessive des coûts.

Troisièmement, pour neutraliser l'incidence néfaste de l'inflation sur les contribuables, inflation qui n'est après tout qu'une sorte d'impôt ne satisfaisant à aucun critère d'imposition équitable. Ce n'est que justice d'offrir certains allègements fiscaux aux victimes.

Avant de passer aux nouvelles mesures, puis-je rappeler à la Chambre que, grâce à la réforme fiscale, des allègements existent déjà dans le système actuel. Le taux d'imposition qui s'applique à la première tranche de \$500 de revenu imposable, est tombé de 17 p. 100 à 15 p. 100 à partir de cette année à la suite de mesures adoptées en décembre 1971. Cet allègement progressif se poursuivra d'année en année jusqu'en 1976 lorsque le taux d'imposition qui s'applique à la première tranche de \$500 tombera à 6 p. 100.

Nous avons été témoins ces dernières années d'un taux d'inflation malvenu et inacceptable. Mon objectif est de soulager autant que je le puis le contribuable de la charge que lui impose l'augmentation des prix. Je pense surtout à la classe de notre société la moins à même de faire face à la hausse du coût de la vie, c'est-à-dire aux économiquement faibles. Il y a 18 mois, la réforme fiscale rayait un million de Canadiens du rôle des contributions. Parmi eux, certains se retrouvent maintenant sur la liste des imposables. Je veux exempter de l'impôt sur le revenu tous les gens qui autrement reparaîtraient en 1973 sur le rôle d'imposition, non pas à cause de l'accroissement de leurs revenus réels, mais simplement à cause de l'inflation. Bien plus, je veux que ces gens soient rayés non seulement de la liste fédérale des imposables, mais aussi de la liste provinciale dans les provinces

avec lesquelles nous avons conclu des accords sur la perception de l'impôt.

Je me propose donc, à partir de 1973, de porter, pour tous les contribuables célibataires, l'exemption de base de \$1,500 à \$1,600 et l'exemption des couples mariés de \$2,850 à \$3,000. Il n'y aura donc aucun impôt à payer pour les contribuables célibataires gagnant moins de \$1,700, ni pour les couples mariés gagnant moins de \$3,100. Bien entendu, les contribuables, quel que soit leur revenu, bénéficieront de ce relèvement des exemptions.

Le relèvement proposé des exemptions et les autres mesures que j'annoncerai dans un instant feront plus qu'annuler, pour les gens à revenu faible ou moyen, la hausse d'impôt provoquée par l'inflation depuis l'instauration de la réforme fiscale.

Toutefois, ce n'est pas là tout ce que j'ai à dire sur la question de l'impôt des particuliers. Je propose pour tout particulier une réduction de 5 p. 100 de l'impôt fédéral de base à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1973 jusqu'à concurrence de \$500.

Cependant, une réduction strictement procentuelle de l'impôt pose un problème fondamental surtout lorsque la mesure est incorporée de façon permanente au régime fiscal. Pour les nombreux contribuables dont le revenu est faible, la charge fiscale n'est pas considérable en termes absolus et une réduction procentuelle n'allège pas assez leur fardeau. Par exemple, en 1973, l'impôt fédéral sur le revenu pour l'homme marié au revenu de \$8,000 serait de \$954, compte tenu de la hausse des exemptions. Dans son cas, la réduction de 5 p. 100 ne représenterait que \$47.70.

Pour résoudre ce problème, je propose que la réduction fiscale ne soit pas simplement de 5 p. 100, mais de \$100 au minimum.

Monsieur l'Orateur, j'aimerais illustrer, au moyen d'exemples, la portée qu'aura cette année la conjugaison de toutes ces nouvelles mesures fiscales que je viens d'annoncer pour des familles canadiennes typiques. Pour une famille comprenant les parents et deux jeunes enfants et dont le soutien gagne \$5,000, l'impôt global sera réduit de \$137. C'est une réduction de 47 p. 100 par rapport à ce qu'elle aurait dû payer autrement cette année. Pour ce soutien de famille la réduction d'impôt équivaut à une hausse de salaire de 3.6 p. 100. Si la même famille avait un revenu de \$8,000, la réduction globale serait de \$141 ou de 13 p. 100, c'est-à-dire l'équivalent d'une hausse annuelle de salaire de 2.4 p. 100. Sous un autre angle, on

remarquera qu'à la suite de ces réductions fiscales, le conjoint salarié soutien d'une famille qui compte deux enfants, quelle que soit sa province de résidence, ne versera pas d'impôt fédéral sur le revenu si son revenu ne dépasse pas \$4,473. Ces calculs ont été faits pour les habitants des provinces où le taux d'impôt provincial est le plus bas. Pour les contribuables des autres provinces, le résultat des calculs serait un peu différent.

Au cours de l'année financière 1973-1974, grâce à ces réductions de l'impôt sur le revenu des particuliers, les Canadiens disposeront d'un milliard trois cent millions de dollars de plus, et 70 p. 100 de cette somme, c'est-à-dire 900 millions de dollars, reviendra aux gens dont le revenu est inférieur à \$10,000.

Ces réductions fiscales ont une valeur quatre fois supérieure à celle de la réduction de 3 p. 100 de l'année dernière. Et, en outre, les plus nécessiteux et les plus méritants bénéficieront des principaux avantages.

La pleine valeur des réductions de 1973 se reflétera dans les déductions à la source sur le traitement à compter du début d'avril. C'est dire que le salaire net des travailleurs s'en trouvera accru très rapidement, donnant ainsi un élan plus rapide à la croissance économique.

Monsieur l'Orateur, permettez-moi de résumer les propositions concernant l'impôt sur le revenu pour 1973:

- (1) - augmentation de l'exemption de base qui passe de \$1,500 à \$1,600,
- (2) - augmentation de l'exemption pour les couples mariés qui passe de \$2,850 à \$3,000,
- (3) - réduction de 5 p. 100 de l'impôt fédéral de base jusqu'à concurrence de \$500,
- (4) - réduction d'au moins \$100 de l'impôt fédéral de base,
- (5) - ces mesures ne comportent aucune date d'expiration,
- (6) - ces mesures aident au maximum les plus nécessiteux,
- (7) - sept cent cinquante mille personnes ne seront plus assujetties à l'impôt fédéral.

Indexation de l'impôt sur le revenu  
des particuliers

Monsieur l'Orateur, j'en viens maintenant à une mesure d'une importance fondamentale qui a trait à l'impôt sur le revenu. Je suis très préoccupé par l'inflation et par ses répercussions sur un régime fiscal fondé sur un barème progressif. Je propose donc de prendre des mesures sans tarder pour trouver une solution durable à ce problème si l'inflation devait persister.

Qu'il me soit permis d'abord d'expliquer plus clairement comment surgit le problème.

Notre régime fiscal est fondé sur un barème d'imposition progressif. Cela signifie qu'à mesure que son revenu augmente une personne, paie un pourcentage d'impôts plus élevé sur son revenu. En vertu de notre régime actuel, par exemple, en 1973, une personne paie 15 p. 100 sur la première tranche de \$500 de son revenu imposable, mais 18 p. 100 sur la deuxième tranche de \$500. Autrement dit, à mesure que son revenu passe d'un échelon à l'autre, le taux d'imposition sur ce revenu additionnel augmente. C'est fondamentalement un concept sain et juste et la plupart des pays avancés ont adopté ce régime d'impôt progressif.

Mais l'augmentation du revenu d'une personne peut être réelle ou simplement résulter de l'inflation. En d'autres termes, si un homme obtient une augmentation de salaire de 5 p. 100, et que le coût de la vie ait aussi augmenté de 5 p. 100, il détient le même pouvoir d'achat réel qu'auparavant, et rien de plus. Le régime d'impôt progressif peut toutefois le placer dans une situation pire qu'auparavant parce qu'il se situe maintenant à un palier d'imposition plus élevé. Ce que je veux faire, c'est éliminer de notre régime fiscal cette injustice involontaire.

A compter de 1974, je propose d'instaurer le régime suivant. Premièrement, tous les ans on établira un facteur d'inflation d'après l'augmentation de l'indice des prix à la consommation au cours de la période antérieure. Deuxièmement, chaque année les principales exemptions seraient majorées selon l'indice d'inflation. Seraient incluses l'exemption de base, l'exemption de personne mariée, les deux exemptions pour personnes à charge et les exemptions pour les personnes âgées, les aveugles et les invalides. Troisièmement, chaque année, chacune des tranches de revenu imposable serait relevée en fonction de l'indice d'inflation.

Par exemple, si, pour une année donnée, l'indice d'inflation était fixé à 4 p. 100, les principales exemptions augmenteraient chacune de 4 p. 100. De même, chaque tranche de revenu imposable serait relevée dans la même proportion. Ainsi, la première tranche de revenu imposable, qui est soumise cette année à un taux d'imposition de 15 p. 100, serait portée de \$500 à \$520. La deuxième tranche de revenu imposable, qui serait soumise à un taux d'imposition de 18 p. 100, irait de \$520 à \$1,040, et ainsi de suite pour toutes les tranches de revenu imposable.

L'indexation des taux d'imposition et des exemptions entraînera une obligation contributive qui ne provoquera plus l'effritement du pouvoir d'achat d'un contribuable par suite de l'action réciproque de l'inflation et du régime d'impôt progressif: le revenu du contribuable ne sera plus imposé à un taux marginal plus élevé pour la simple raison que l'inflation l'a fait passer d'une tranche inférieure à une tranche supérieure de revenu imposable. Pour une personne à revenu fixe, l'indexation aura pour effet de réduire ses impôts annuels si les prix montent.

Les députés se demanderont peut-être pourquoi remettre à l'an prochain la mise en application de ce projet d'indexation. Pour deux raisons: d'abord, les réductions de l'impôt sur le revenu et les exemptions majorées que j'ai déjà annoncées pour cette année ont une portée beaucoup plus grande qu'en aurait le système d'indexation s'il était appliqué en 1973. En second lieu, ce qui est plus important encore, ce projet modifie sensiblement nos principes d'imposition et leur application. Il n'est pas compliqué, mais il faudra quelque temps au public et aux gouvernements pour s'y habituer. Voilà pourquoi j'ai conclu que ce projet d'indexation ne devrait pas être appliqué avant l'an prochain.

Monsieur l'Orateur, un dernier commentaire au sujet de l'impôt sur le revenu. L'indexation de l'impôt sur le revenu des particuliers est une initiative qui place le Canada à l'avant-garde des pays dotés d'un système fiscal avancé. A mon avis, l'on reconnaîtra partout qu'elle offre une solution hardie et judicieuse au problème vraiment fondamental de l'impôt. Par cette modification, le Canada se joint au groupe d'élite des pays qui ont supprimé les recettes cachées que tirent les gouvernements du jeu de l'inflation sur régime d'impôt progressif.

#### Stabilisation des prix et des revenus

Comme je l'ai fait remarquer plus tôt, le budget de mai dernier et celui que je propose à la Chambre ce soir sont complémentaires et ils se renforcent mutuellement.

En proposant dans mon premier budget la réduction de la charge fiscale des entreprises de fabrication et de transformation, j'ai dit que je m'attendais, entre autres choses, à ce qu'elles profitent de cet avantage pour freiner la hausse des prix de leurs produits.

Les mesures que je viens d'exposer dans ce budget ont une portée considérable et elles comportent pour tous les Canadiens des avantages immédiats et importants sur le plan financier. Des taux d'imposition plus faibles et des exemptions personnelles accrues entraîneront l'augmentation du traitement net du travailleur canadien moyen. La proposition qui vise à contrecarrer automatiquement les effets de l'inflation par un système d'indexation de l'impôt sur le revenu des particuliers réduira encore davantage le poids des impôts l'année prochaine et à l'avenir. La réduction des taxes de vente et d'accise et des droits de douane que j'ai proposée contribuera à stabiliser le prix de nombreuses denrées alimentaires et de biens d'équipement ménager.

Je veux que les travailleurs canadiens touchent une juste rémunération pour leur travail. Je veux qu'ils reçoivent une juste part de la croissance réelle du revenu national. Mais je m'attends qu'ils maintiennent leurs exigences dans des limites raisonnables. Je m'attends que les travailleurs syndiqués et leurs chefs tiennent vraiment compte de l'accroissement du revenu disponible qui découlera de ces réductions d'impôt quand ils amorceront des négociations salariales. En fait, j'exhorte tous ceux qui touchent un revenu - et j'inclus les membres des professions libérales - à être raisonnables et modérés dans leurs exigences et leurs demandes salariales. Si nous voulons ralentir la hausse du coût de la vie, il nous faut alors ralentir également la hausse des coûts de production des biens et services qu'achète le consommateur.

#### Les relations fédérales-provinciales

Je voudrais maintenant passer à la question des accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces. En vertu des accords sur la perception des impôts, toutes les provinces, à l'exception du Québec, alignent leur impôt sur le revenu des particuliers à l'impôt fédéral de base. L'accroissement de l'exemption de base de l'impôt fédéral entraînera une certaine diminution des recettes pour ces provinces. Toutefois, elles sont protégées par le seuil que nous avons déjà fixé en vertu des dispositions garantissant le revenu que renferme la loi sur les accords fiscaux. A la suite de nos réductions d'impôt de mai dernier, j'ai assuré les provinces que nous étions prêts à faire des paiements anticipés en vertu de cette garantie. Je donne de nouveau cette assurance au sujet des réductions d'impôt

sur le revenu des particuliers qui s'appliqueront en 1973. Je me propose également de consulter à fond toutes les provinces au sujet des répercussions qu'entraîne pour elles le système d'indexation de l'impôt sur le revenu des particuliers.

En outre, il existe une autre question très importante qu'il convient de signaler. C'est le besoin évident de coordonner la politique fiscale entre les gouvernements fédéral et provinciaux. Les députés n'ignorent pas qu'au cours des deux dernières décennies, il s'est manifesté un déplacement très sensible dans les responsabilités de taxer et de dépenser du palier fédéral au palier provincial-municipal. Ce mouvement traduit à la fois la répartition constitutionnelle des responsabilités et l'émergence de priorités sociales dans notre pays. Il traduit également le désir évident des Canadiens d'arriver à une décentralisation appréciable du pouvoir et de l'autorité, sans pour autant saper une unité nationale vigoureuse.

Mais une telle division des pouvoirs signifie également que les gouvernements provinciaux - notamment ceux des provinces les plus importantes - doivent être prêts à accepter un partage approprié des responsabilités dans l'élaboration de politiques devant assurer la stabilité et la croissance de l'économie nationale. Cela signifie naturellement qu'il faudra peut-être s'exposer à des déficits considérables, aussi bien provinciaux que fédéraux, s'il devient nécessaire d'accélérer la croissance de l'économie.

J'exprime cet avis en songeant à l'unanimité de vues des provinces, exprimée à la réunion des ministres des Finances le mois dernier, sur la nécessité de maintenir des stimulants économiques permanents. C'est ce que j'ai clairement proposé dans le budget ce soir. Cependant, lors de notre dernière rencontre, les provinces ont demandé avec insistance des mesures fédérales pour les aider à obtenir des revenus supplémentaires. Je suis certain qu'elles reconnaîtront que la croissance rapide de l'emploi et des revenus qui résultera du présent budget devrait assurer la hausse rapide et sensible de leurs recettes. Nous estimons que cet accroissement des recettes provinciales pourrait être de l'ordre d'au moins 400 millions de dollars, montant qui devrait être assez rapidement atteint en l'espace de deux ans. J'espère - et en réalité j'en ai même quelque assurance, - que les provinces reconnaîtront que toute hausse immédiate d'impôt de leur part à ce moment critique pourrait annihiler la poussée expansionniste qu'entraînera le budget fédéral.

J'espère donc que les provinces nous accorderont leur entière collaboration en ne prenant aucune mesure à l'encontre des objectifs positifs de ce budget. Bien entendu, chacun des gouvernements provinciaux doit décider lui-même des mesures à prendre en tenant compte de sa propre situation. J'insiste toutefois sur le fait que les réductions fiscales annoncées ce soir n'ont pas de date d'expiration. Si les recettes augmentent grâce à l'essor accéléré de l'économie, cela voudra dire que nos réductions d'impôt peuvent être intégrées à la structure fiscale fondamentale du gouvernement fédéral. Dans la mesure où l'économie se rapprochera du plein emploi, et si les dépenses exigées des provinces dépassent l'augmentation de leurs recettes, les provinces décideront peut-être alors qu'à long terme, leur situation financière exige une hausse des impôts. Si elles le font, ce sera à titre d'autorité responsable, devant répondre à ses électeurs de la décision d'imposer comme de celle de dépenser.

Dans les circonstances actuelles, je me suis aussi demandé sérieusement s'il serait possible et approprié d'assurer d'autres formes d'aide financière aux provinces. L'un des problèmes est bien précis: l'augmentation des recettes fiscales provinciales découlant des effets stimulants des réductions de l'impôt fédéral se fera surtout sentir dans les provinces dont les ressources fiscales sont supérieures à la moyenne nationale. Ce sont aussi les provinces qui sont le plus aptes à lever en temps utile, des impôts. Leurs taux d'impôt sur le revenu ou de taxe de vente sont bas comparativement à ceux des autres provinces. De même leur forte croissance économique accroît leur capacité d'emprunt et les rend plus aptes à financer des déficits.

Les sept provinces à faible revenu sont dans une situation plus difficile: leur capacité d'imposition est plus limitée, le taux de chômage y est généralement plus élevé et la croissance de leur économie est plus lente. Ce sont donc elles qui ont le plus besoin de stimulants. Ces provinces toucheront, bien sûr, des paiements supplémentaires de péréquation étant donné que les recettes de toutes les provinces augmenteront grâce à la croissance accélérée de l'économie que provoquera ce budget expansionniste. Comme il est nécessaire d'équilibrer l'expansion dans tout le pays, il faut de toute évidence s'efforcer spécialement de venir en aide aux régions à faible croissance.

C'est pourquoi le gouvernement propose qu'à compter de la prochaine année financière, l'ensemble du système de péréquation soit sensiblement élargi de façon à prévoir de nouvelles subventions pour compenser les taxes municipales imposées pour les écoles locales. A notre récente conférence des ministres des Finances, cette proposition a reçu l'approbation de la majorité des provinces riches et des provinces défavorisées. C'est un pas important qui ajoute

une nouvelle dimension à un système de péréquation des revenus qui dépasse déjà de loin celui de tout autre Etat fédéral. L'un des principaux avantages de cette proposition saute aux yeux: les provinces moins nanties pourront venir en aide aux propriétaires et aux locataires en difficulté, que les taxes scolaires locales grèvent de plus en plus lourdement. Au fait, l'augmentation des paiements de péréquation prévue par cette mesure, soit 190 millions de dollars environ au cours de la prochaine année financière, représente quelque 28 p. 100 des taxes scolaires locales perçues dans ces provinces. J'espère que les contribuables fonciers en tireront des avantages sensibles.

Cette proposition va porter à 1.4 milliard de dollars en 1973-1974, l'ensemble des paiements de péréquation aux quatre provinces de l'Atlantique, au Québec, au Manitoba et à la Saskatchewan. La péréquation peut ainsi être envisagée non seulement comme l'un des moyens les plus efficaces pour lutter contre les disparités régionales, mais aussi comme une étape importante dans la mise en application d'une politique fiscale équilibrée pour toutes les régions.

J'aimerais, enfin, effleurer une autre question qui intéresse vivement les provinces. Je veux parler de ce qu'on a appelé la "non participation". On a beaucoup discuté depuis plusieurs années de cette notion. Selon cette conception, le gouvernement fédéral mettrait fin aux versements qu'il fait actuellement aux provinces au titre du partage des frais de programmes bien établis dans les secteurs de la santé, de l'assistance sociale et de l'éducation, se retirant, en compensation, de certains domaines d'imposition.

Le gouvernement fédéral a proposé initialement cette conception fondamentale aux provinces en 1966. Il semblerait que les appréhensions qu'elle inspirait au départ à la plupart des provinces se soient maintenant largement dissipées. Néanmoins, nous sommes tous arrivés à la conclusion qu'un arrangement comme celui-là devra être élaboré avec un soin minutieux afin de sauvegarder les objectifs fondamentaux de programmes créés en vertu de lois du Parlement. Il devra tenir compte des coûts prévus pour les programmes et des grands écarts dans la capacité fiscale des provinces. Il doit être juste et équitable, tant entre les différentes provinces qu'entre les provinces et le gouvernement fédéral.

Par-dessus tout, si le gouvernement fédéral doit assumer la plus grande part de la stabilisation économique, maintenir en harmonie l'ensemble du régime fiscal national, tout en s'acquittant de son obligation de répartir les revenus entre les Canadiens et entre les régions du Canada, il faut incontestablement qu'il conserve une position solide et dominante dans le domaine de l'impôt sur le revenu des particuliers.

Evidemment, le régime de non participation comporte de grandes difficultés et des points litigieux. Nous comptons tenir à ce sujet des consultations avec les provinces. Nous espérons mettre au point de meilleurs arrangements qui assureront des services améliorés à tous les citoyens et respecteront totalement les droits et les responsabilités des deux paliers de gouvernement.

#### Résumé de la position fiscale

J'en viens maintenant au résumé des incidences financières du budget. Les mesures que j'ai proposées ce soir auront pour effet à première vue d'augmenter d'environ 2 milliards de dollars les besoins de trésorerie du gouvernement. L'expansion accélérée de l'économie qu'entraînera ce budget nous apportera cependant certaines recettes et permettra quelques coupures dans les dépenses. Ces compensations représenteront au total 500 millions de dollars. Je calcule que les besoins financiers nets que créeront ces mesures seront de l'ordre de 1.5 milliard de dollars en chiffres ronds. Nos besoins de trésorerie pour 1973-1974 refléteront ce chiffre net. L'effet le plus important se fera naturellement sentir sur nos recettes budgétaires. Pour le moment, je prévois que notre déficit budgétaire sera d'environ 975 millions de dollars, et nos besoins non budgétaires, d'environ 1,025 milliard de dollars, soit au total un besoin de 2 milliards de dollars, tout comme pour l'année financière en cours.

Le traitement réservé au compte d'assurance-chômage mérite une mention particulière. La loi stipule que la part gouvernementale du coût de l'assurance-chômage en 1972 doit être inscrite comme prêt dans les comptes non budgétaires. Lorsque les coûts réels seront établis en 1973-1974, ils seront imputés à cette même année en tant que dépense budgétaire, et les bénéficiaires seront utilisés par la Commission d'assurance-chômage pour rembourser le prêt, ce qui réduira les besoins non budgétaires pour 1973-1974. Voilà un très bon exemple de ce que je signalais tout à l'heure, à savoir que la distinction entre les dépenses budgétaires et non budgétaires est artificielle et que le chiffre le plus significatif est le total des besoins de trésorerie.

Je voudrais rappeler aux députés que ces chiffres sont estimatifs, comme ceux que je donnais tout à l'heure à propos de l'issue de l'année financière actuelle. La tournure définitive que prendront les comptes financiers dépendra dans une mesure non négligeable de ce que la Chambre décidera au sujet des bills dont elle est actuellement saisie et des mesures qui lui seront proposées au cours de la session.

Avec la permission de la Chambre, je voudrais annexer maintenant au hansard d'aujourd'hui des tableaux supplémentaires montrant les besoins de trésorerie du Gouvernement du Canada, les recettes et dépenses de l'Etat d'après les comptes nationaux et la comparaison de ces chiffres avec ceux obtenus d'après les comptes publics, ainsi que le détail des recettes budgétaires. Les données qui figurent dans ces tableaux s'appliquent aux années financières 1972-1973 et 1973-1974.

Je voudrais aussi déposer plusieurs avis de motions de voies et moyens exposant les changements que je propose ce soir, et je demande qu'ils soient reproduits au Feuilleton des avis annexé aux Procès-verbaux.

### Conclusion

Monsieur l'Orateur, le budget que j'ai présenté ce soir répond de façon réfléchie à la situation. Il répond en effet aux deux problèmes ardues de gestion financière de l'heure, soit le chômage et l'inflation. Les mesures budgétaires que je propose visent à combattre ces deux problèmes par une nouvelle et vigoureuse accélération, du rythme actuel d'expansion. Avec assez de chance, des récoltes satisfaisantes, la paix sociale et la stabilité internationale, l'économie devrait progresser en 1973 au taux réel de 7 p. 100.

Ce taux d'expansion fournira non seulement de nouveaux emplois, mais il devra les créer assez rapidement pour réduire sensiblement le chômage. De fait, je compte qu'à la même époque l'an prochain, 300,000 Canadiens de plus occuperont des emplois permanents et bien rémunérés. Cette expansion accélérée procurera également des biens et des services supplémentaires nécessaires pour répondre à une demande globale accrue et maintenir des marchés hautement concurrentiels. En outre, la forme qu'emprunte le stimulant budgétaire aidera à contenir l'inflation, car les réductions d'impôt sur le revenu des particuliers atténueront la pression qui incite les Canadiens à l'heure actuelle à réclamer des hausses de salaire, et freineront ainsi la poussée ascendante des coûts et des prix. D'autres dégrèvements fiscaux infléchissent d'une façon encore plus directe et immédiate la hausse des prix.

L'indexation de l'impôt sur le revenu des particuliers annule un des effets injustes et imprévus de l'inflation. Elle éliminera efficacement la sanction fiscale qui frappe nos contribuables par l'application d'un impôt progressif à un revenu gonflé par l'inflation.

Le budget répond aussi de façon réfléchie à la situation, car il freine automatiquement l'accroissement des dépenses de l'Etat,

il tient compte des besoins des provinces et des municipalités, et cherche à donner un nouvel élan à l'économie. J'ai bon espoir qu'on pourra subvenir à nos besoins de trésorerie sans exercer de pression sur les marchés financiers.

J'ai énoncé clairement nos objectifs et les grandes lignes des mesures qui devraient permettre de les atteindre. Je ne peux prétendre que notre entreprise connaîtra un succès total. L'économie est encore un art imparfait et non une science exacte. Elle traite des individus et de leur comportement et non pas simplement de faits passés et de statistiques. Même si on pouvait la réduire à des mesures simplistes, le fait demeure que les données sont incomplètes, imparfaites et souvent gravement contradictoires. Je ne voudrais pas trop m'attarder sur ce point mais nous tous, que nous appartenions au gouvernement ou non, utilisons les mêmes renseignements de base.

Si nous parvenions, ne serait-ce qu'un instant, à mettre de côté toute politique partisane, nous serions tous disposés à admettre qu'il y a une foule de choses intéressant l'économie que nous ignorons et qu'il nous est impossible de prévoir. Cela ne relève évidemment pas de la responsabilité qui nous incombe d'utiliser au mieux les renseignements dont nous disposons et d'essayer de les améliorer à la longue.

Monsieur l'Orateur, j'ai recherché les avis et opinions de personnes compétentes appartenant à tous les secteurs de la société canadienne: dirigeants provinciaux, professeurs d'université, hommes d'affaires, chefs syndicalistes ou Canadiens moyens de diverses professions. Les points de vue pratiques que j'ai ainsi obtenus ont été rigoureusement comparés aux conseils de mes collaborateurs. Bien sûr, en fin de compte, il m'a fallu aboutir à mes propres jugements et à mes propres conclusions et convaincre le gouvernement.

Il ne fait aucun doute que je serai critiqué. On nous reprochera de ne pas toujours faire assez dans certains domaines pour stimuler l'économie. D'autres diront que nous faisons trop et que, par des mesures excessives, nous aggraverons l'inflation. Nous admettons courir un risque et que ce risque est celui de prendre des mesures excessives. Mais il s'agit d'un risque qui vaut la peine d'être pris à l'heure actuelle pour résorber plus efficacement le chômage.

Ce budget est maintenant entre les mains de la Chambre. Il appartient désormais aux députés de décider si le programme que j'ai exposé répond au défi que doit présentement relever le pays. Je ne doute pas que les Canadiens s'emploieront à assurer son

succès, que les entreprises créeront des emplois et stabiliseront les prix, que les travailleurs tiendront compte du revenu supplémentaire dont ils disposent désormais dans leurs revendications salariales.

Je vous confie ce budget, monsieur l'Orateur, à vous et à la Chambre des communes. Je ne doute pas que le Parlement et la population estimeront qu'il répond de façon réfléchie à la situation.



REVENUS ET DEPENSES DU GOUVERNEMENT DU CANADA  
BASES SUR LES COMPTES NATIONAUX

	Prévisions <sup>(1)</sup> pour 1972-73	Prévisions <sup>(1)</sup> pour 1973-74
(en millions de dollars)		
<b>A - Revenus</b>		
Impôts directs, particuliers	9,765	11,075
Impôts directs, corporations	2,725	2,925
Impôts directs, non-résidents	305	330
Impôts indirects	5,280	5,885
Autres transferts courants des particuliers	5	5
Revenu des investissements	1,640	1,775
Provision pour consommation de capital	255	275
Revenus totaux	19,975	22,270
<b>B - Dépenses</b>		
Biens et services courants	5,640	6,350
(autres que pour la Défense)	(1,970)	(2,100)
(pour la Défense)	(3,670)	(4,250)
Transferts de paiements à des particuliers	6,550	6,800
Subventions	620	700
Aide financière	230	275
Transferts courants à des non-résidents	270	305
Intérêt sur la dette publique	2,290	2,515
Transferts aux provinces	4,625	5,110
Transferts aux gouvernements locaux	205	205
Formation brute de capital	620	650
Dépenses totales	21,050	22,910
<b>C - Surplus (+) ou déficit (-)</b>	- 1,075	- 640

(1) Les nombres figurant dans ces colonnes doivent être interprétés comme représentant le milieu de l'échelle des estimations.

REVENUS DU GOUVERNEMENT DU CANADA  
 CONCILIATION DES COMPTES PUBLICS ET DES COMPTES NATIONAUX

	Previsions <sup>(1)</sup> pour 1972-73	Prévisions <sup>(1)</sup> pour 1973-74
(en millions de dollars)		
Revenus budgétaires	16,300	18,000
Moins		
Produit budgétaire des placements	- 1,275	- 1,425
Revenus postaux	- 475	- 510
Autres revenus budgétaires ne provenant pas d'impôts	- 120 (- 1,870)	- 145 (- 2,080)
Impôt sur le revenu des corporations, surplus accumulé (+) sur les recouvrements (-)	- 70	+ 80
Plus		
Pensions du gouvernement et recettes de la sécurité sociale	3,615	4,115
Revenu des placements du gouvernement	(1,640)	(1,775)
Intérêts sur les prêts, les avances et placements	525	600
Recettes des intérêts sur la sécurité sociale et les fonds de pension du gouvernement	710	755
Bénéfices avant imposition (diminué des pertes) des entreprises commerciales publiques	405	420
Provisions pour consommation de capital	255	275
Divers (2)	105	105
Revenu total en fonction des comptes nationaux	19,975	22,270

(1) Les nombres figurant dans ces colonnes doivent être interprétés comme représentant le milieu de l'échelle des estimations.

(2) Ces divers rajustements représentent les revenus spéciaux d'impôts provenant des compagnies d'assurance, des divers impôts indirects, des divers transferts des particuliers et des rajustements pour la période supplémentaire (i.e., la période s'échelonnant entre la fin de l'année fiscale et les fermetures de livres pour cette année). Dans les comptes nationaux, les revenus de la période supplémentaire sont déplacés dans l'année fiscale suivante.

DEPENSES DU GOUVERNEMENT DU CANADA  
 CONCILIATION DES COMPTES PUBLICS ET DES COMPTES NATIONAUX

	Prévisions <sup>(1)</sup> pour 1972-73	Prévisions <sup>(1)</sup> pour 1973-74
(en millions de dollars)		
Dépenses budgétaires	16,300	18,975
Moins		
Transferts budgétaires aux caisses et aux organismes (2)	- 600	- 1,550
Dépenses des Postes	- 460	- 585
Déficit des entreprises commerciales de l'Etat	- 100	- 125
Autres déductions	- 120	- 120
	(- 1,280)	(- 2,380)
Plus		
Prestations des pensions et de la Sécurité sociale du gouvernement	4,885	5,090
Dépenses des caisses et des organismes de l'Etat (2)	670	735
Provisions pour consommation de capital	255	275
Divers (3)	220	215
Dépenses totale en fonction des comptes nationaux	21,050	22,910
Surplus (+) ou Déficit (-) en fonction des comptes nationaux	- 1,075	- 640
Surplus (+) ou Déficit (-) en fonction des prévisions budgétaires	-	- 975

- (1) Les nombres figurant dans ces colonnes doivent être interprétés comme représentant le milieu de l'échelle des estimations.
- (2) Dans les comptes nationaux, les crédits budgétaires à divers fonds et organismes sont remplacés par les dépenses effectivement faites par ces fonds et organismes.
- (3) Cet article comprend le rajustement de la période supplémentaire. Dans les comptes nationaux, les dépenses à l'égard des biens et des services de la période supplémentaire (i.e. la période s'échelonnant entre la fin de l'année fiscale et les fermetures de livres pour cette année) sont divisés entre années fiscales voisines; la plupart des autres postes de dépense sont transférés entièrement à l'année financière suivante.

REVENUS BUDGETAIRES DU GOUVERNEMENT DU CANADA

---

	Prévisions <sup>(1)</sup> pour 1972-73	Prévisions <sup>(1)</sup> pour 1973-74
(en millions de dollars)		
Impôt sur le revenu des particuliers	7,050	7,975
Impôt sur le revenu des corporations	2,515	2,585
Impôt des non-résidents	290	325
Impôt sur les successions	60	15
Droits de douane	1,200	1,360
Taxe de vente	2,270	2,580
Autres droits et taxes	1,045	1,080
Montant total des impôts	14,430	15,920
Revenus provenant d'une autre source que de l'impôt	1,870	2,080
Total des revenus budgétaires	16,300	18,000

(1) Les nombres figurant dans ces colonnes doivent être interprétés comme représentant le milieu de l'échelle des estimations.